

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2011**  
~~~~~

A VIVRE ! LA FOIRE-EXPO EN VALLEE DE L'HERAULT 2011
PRIX DE LOCATION DES STANDS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés : Jacky GALABRUN, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François RUIZ, Jean-François CADILHAC, Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, Michel COUSTOL, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Pierre PECHIN, Martine BONNET, Jacques DONNADIEU, Louis VILLARET, Claude CARCELLER, Eric CORBEAU, René GOMEZ, Anne-Marie DEJEAN, Christian LASSALVY, Maurice DEJEAN, Jean-Claude MARC, Eric PALOC, Fabienne GALVEZ, Didier LAMONT, Georges PIERRUGUES, Jérôme CASSEVILLE, Philippe SALASC, Franck DELPLACE, Catherine JOSIEN, André YVANEZ, Bernard JEREZ, Jean-Pierre DURET, Robert POUJOL, Maguelonne SUQUET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Jean-Pierre BERTOLINI - Bernard CAUMEL suppléant de Daniel REQUIRAND, Olivier LECOMTE suppléant de Sylvie CONTRERAS, Jean-Luc CROIZIER suppléant de Bernard DOUYSET, Alain CALAS suppléant de Marie-Claude BEDES

Procurations :

Excusés : Frédéric GREZES, Cyrille CADARS, Gérard CABELLO

Absents : François GASTAN, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL

| | | | |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 23 | Présents : 40 | Votants : 40 | Pour 40 Contre 0 Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

ARRIVÉ LE :
04 MARS 2011
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organise depuis 2005 la Foire-Expo en Vallée de l'Hérault, sur l'espace culturel et sportif de Gignac,

Vu que le montant a été voté par le conseil communautaire de janvier 2011 (vote du budget primitif),

Vu que le coût global est de 200 000 € TTC,

Considérant que depuis sa création, l'augmentation du nombre d'exposants sur la manifestation témoigne de son ancrage territorial et de son intérêt économique pour les entreprises du Cœur d'Hérault,

Considérant que La foire-expo subi à deux reprises de fortes intempéries, obligeant la Communauté de communes à fermer le site au public le dimanche (2008 et 2010), le site d'accueil sera réorganisé avec la mise en place d'un grand espace totalement abrité pour les visiteurs et exposants,

Considérant qu'il est donc proposé d'organiser la 7ème édition de « A vivre ! la Foire-Expo », le samedi 28 et dimanche 29 mai 2011, sur le même site afin d'en faciliter la communication et l'organisation générale,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

✎ d'adapter les tarifs suivants :

* **Location de stands « entreprises »,**

- stand standard : 110 € TTC

- stand d'angle : 160 € TTC

- emplacement grand matériel : 3,5 € TTC/m²

-stand buvette : forfait de 600€ (comprenant la location d'un stand de 25 m² avec électricité et un forfait d'entrée de 300 €)

- stand restauration à emporter : prix de location d'un stand standard ou d'angle, plus droit d'entrée de 100 €

- stands restauration assise : 10% du chiffre d'affaires réalisé ou 50 menus offerts ou forfait de 400 €

- forfait électricité : 60 € TTC par branchement

-réductions spéciales : -10% pour les anciens exposants 2010 ; -20% pour les produits régionaux ; -50% pour les participants au concours des vins primés sur le terroir 2011 ; gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site

*** Partenariats privés,**

Différentes formules de partenariats seront proposées à des entreprises privées. Leur importance dans les supports de communication sera proportionnelle au montant de la participation financière versée :

- Partenaire Privilège : 3000 € TTC
- Partenaire Associé : 2000 € TTC
- Partenaire Présence : 1500 € TTC

*** Subventions publiques**

Des subventions seront demandées auprès de partenaires publics à savoir :

- le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 35 000 € TTC, dans le cadre du contrat de territoire 2011,
- le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 15 000 € TTC,
- tout autre partenaire financier public qui souhaiterait soutenir cette opération, dans une limite de 80% de financements extérieurs (publics et privés).

✎ De valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous,

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|------------------|---------------------|-------------|---------------------------------------|---------------------|-------------|
| POSTES | MONTANT (TTC) | TAUX | FINANCEURS | MONTANT (TTC) | TAUX |
| Organisation | 116 000,00 € | 58% | Conseil général de l'Hérault | 35 000,00 € | 18% |
| Animation | 13 000,00 € | 7% | Conseil régional Languedoc Roussillon | 15 000,00 € | 8% |
| Communication | 71 000,00 € | 36% | Privés : exposants, sponsors | 32 000,00 € | 16% |
| | | | PART FINANCEURS | 82 000,00 € | 41% |
| | | | PART CCVH | 118 000,00 € | 59% |
| TOTAL TTC | 200 000,00 € | 100% | TOTAL TTC | 200 000,00 € | 100% |

- ✎ D'autoriser le Président de modifier, si besoin, le plan de financement,
- ✎ D'autoriser le Président d'engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 406 le
 Publication le 28 FEV. 2011
 Notification le
 DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le 25 FEV. 2011
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



| | |
|---|---------------------------------|
| RAPPORT 2.11 <i>Rapporteur : Hélène BARRAL</i> | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE |
| A VIVRE ! LA FOIRE-EXPO EN VALLEE DE L'HERAULT 2011 | |
| PRIX DE LOCATION DES STANDS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS | |

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault organise depuis 2005 la Foire-Expo en Vallée de l'Hérault, sur l'espace culturel et sportif de Gignac.

Depuis sa création, l'augmentation du nombre d'exposants sur la manifestation témoigne de son ancrage territorial et de son intérêt économique pour les entreprises du Cœur d'Hérault.

Il est donc proposé d'organiser la 7ème édition de « A vivre ! la Foire-Expo », le samedi 28 et dimanche 29 mai 2011, sur le même site afin d'en faciliter la communication et l'organisation générale. La foire-expo ayant subi à deux reprises de fortes intempéries, obligeant la Communauté de communes à fermer le site au public le dimanche (2008 et 2010), le site d'accueil sera réorganisé avec la mise en place d'un grand espace totalement abrité pour les visiteurs et exposants.

Le coût global de l'opération est de 200 000 € TTC, montant qui a été voté par le conseil communautaire de janvier 2011 (vote du budget primitif). Afin de limiter l'autofinancement de la Communauté de communes, il convient dès à présent de délibérer sur les différentes recettes :

▪ **Location de stands « entreprises » :**

- stand standard : 110 € TTC
- stand d'angle : 160 € TTC
- emplacement grand matériel : 3,5 € TTC/m²
- stand buvette : forfait de 600€ (comprenant la location d'un stand de 25 m² avec électricité et un forfait d'entrée de 300 €)
- stand restauration à emporter : prix de location d'un stand standard ou d'angle, plus droit d'entrée de 100 €
- stands restauration assise : 10% du chiffre d'affaires réalisé ou 50 menus offerts ou forfait de 400 €
- forfait électricité : 60 € TTC par branchement
- réductions spéciales : -10% pour les anciens exposants 2010 ; -20% pour les produits régionaux ; -50% pour les participants au concours des vins primés sur le terroir 2011 ; gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site

▪ **Partenariats privés :**

Différentes formules de partenariats seront proposées à des entreprises privées. Leur importance dans les supports de communication sera proportionnelle au montant de la participation financière versée :

- Partenaire Privilège : 3000 € TTC
- Partenaire Associé : 2000 € TTC
- Partenaire Présence : 1500 € TTC

▪ **Subventions publiques :**

Des subventions seront demandées auprès de partenaires publics à savoir :

- le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 35 000 € TTC, dans le cadre du contrat de territoire 2011,
- le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 15 000 € TTC,

- tout autre partenaire financier public qui souhaiterait soutenir cette opération, dans une limite de 80% de financements extérieurs (publics et privés).

Ci-joint, le plan de financement prévisionnel de l'opération :

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|------------------|---------------------|-------------|--|---------------------|-------------|
| POSTES | MONTANT (TTC) | TAUX | FINANCEURS | MONTANT (TTC) | TAUX |
| Organisation | 116 000,00 € | 58% | Conseil général de l'Hérault | 35 000,00 € | 18% |
| Animation | 13 000,00 € | 7% | Conseil régional Languedoc Roussillon | 15 000,00 € | 8% |
| Communication | 71 000,00 € | 36% | Privés : exposants, sponsors | 32 000,00 € | 16% |
| | | | PART FINANCEURS | 82 000,00 € | 41% |
| | | | PART CCVH | 118 000,00 € | 59% |
| TOTAL TTC | 200 000,00 € | 100% | TOTAL TTC | 200 000,00 € | 100% |

Je propose donc à l'Assemblée :

- ✕ **D'approuver** les prix de location de stands,
- ✕ **D'approuver** les formules de partenariats privés,
- ✕ **D'approuver** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- ✕ **D'approuver** le montant des participations privées et subventions publiques sollicitées par la Communauté de communes au titre de l'opération,
- ✕ **D'autoriser** le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- ✕ **D'autoriser** le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Le Président,

 Louis VILLARET